Vol. XXXV — Saint-Boniface, Manitoba, 25 Juillet 1906. — No. 37

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Etranger (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne.............12 cents
Chaque insertion subséquente.......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.



Le Credo

Je crois en Dieu. Le siècle est mauvais
l'heure est trouble;
Un souffle de blasphème égare les esprits;
L'honneur contre l'argent se joue à quitte
ou double;
Le mal est sans danger et l'homme est
sans mépris.

Je crois en Dieu. La mode est d'insulter
le prêtre,
Bien imprudent qui fait le signe de la
croix!
Quiconque est un chrétien est bien près
d'être un traître.
Des devoirs nul n'en veut, nous n'avons
que des droits;

Je crois en Dieu. Qu'importe à ma prière
ardente
Des criminels joyeux le triomphe apparent
Ce cercle de dégout n'est pas l'enfer du
Dante,
Mon cœur n'a pas perdu l'espérance en
entrant.

Je crois en Dieu. La France attristée, abattue,
Laisse opprimer son âme et forcer son aveu;
La grande Nation dort d'un sommeil qui
tue,
Mais l'heure du sursaut viendra. Je crois
en Dieu!

PAUL DEROULEDE.

HOTEL ALEXANDRA

Le "Royal Alexandra", le nouvel hôtel du Pacifique Canadien a ouvert ses portes au public jeudi matin. L'ameublement princier renfermé dans cet hôtel en fait le plus riche du genre au Canada, et a fait l'admiration de milliers de visiteurs, citoyens de Winnipeg. Dans une salle recouverte de tentures jaunes pâles avec panneaux dorés, et ameublement approprié, l'on remarque les portraits des femmes des gouverneurs-généraux du Canada. De magnifiques portraits de la reine Alexandra et du roi Edouard VII, ornent aussi les murs. Mentionnons la salle Peacock, avec tentures bleues; la salle Empire dont les murailles sont en blanc et en or et la salle Louis XVI dans laquelle se trouvent des dessins d'une exquise beauté Les meubles ont pour type les anciens patrons coloniaux et sont en mahogany solide. L'hotel possède plus de 500 chambres à coucher. La salle à dîner, la salle de billard, la salle de lecture et la rotonde, sont également meublés avec un grand luxe. On n'a épargné aucune dépense pour doter Winnipeg d'un hôtel-palais dans la meilleure acception du mot.

A DIEU VA

M. Louis Mailhot, fils de M. L. Mailhot, de Selkirk, est parti lundi soir pour Montréal, où il entre au noviciat de la Compagnie de Jésus. Le nouveau religieux est un élève du collège de Saint-Boniface. Nous sommes en présence d'une vocation touchante car elle enlève à une famille très estimable un fils doué de nombreuses et belles qualités. Il y a quelques jours, la famille faisait célébrer, à Selkirk, une messe de requiem pour le repos de l'âme de cet autre fils, Charles, que les chars broyaient si lamentablement à mort à Winnipeg, il y a un an. On comprend l'intensité de sentiments que font naitre et cet anniversaire et ce départ. Nous nous associons à ces sentiments que l'esprit de foi sait adoucir à ce foyer chrétien.

Nos Affaires Municipales

Séance du 16 juillet.

Etaient présents: Son Honneur le Maire Gauvin au fauteuil, et Messieurs les conseillers Pelletier, Berry, Collin, Metcalfe, Couture, Cusson et Jean.

Les différentes communications sont lues.

Les cons. Pelletier présente le 18ième rapport du Comité des Travaux Publics en ces termes:

Votre comité a l'honneur de faire rapport

1o Qu'il a reçu des soumissions pour le pavage, en bloc de bois créosoté, des rues Taché, Provencher et La Verandrye, quantité probable de 22770 verges carrées savoir: de Deeks & Deeks et de la Kettle River Quarries Co., et il recommande que celle de la Kettle River Quarries Co., soit acceptée à raison de trois piastres et trente cents ($3.30) par verge carrée, le Comité étant d'opinion d'accepter un contrat de garantie de dix ans pour 25% du montant du contrat au lieu de retenir un dépôt en argent de dix pour cent (10%) suivant les spécifications. Le Comité recommande de faire seulement pour cette année l'Avenue Taché, depuis la rue Notre Dame jusqu'à l'Avenue Provencher, et ensuite l'Avenue Provencher jusqu'à la rue St. Jean-Baptiste, des deux côtés de l'Avenue.

2o Qu'il soit établi comme règle que la Ville paiera un intérêt de 5% sur tout dépôt fait par les contracteurs et dépassant $100.00 si le dépôt est entre les mains de la Ville pendant plus de trois mois.

3o Que les plans soumis par l'ingénieur pour les deux ruelles décidées à la dernière séance du Conseil soient acceptés, et que dans le calcul de l'estimé de ces ouvrages l'ingénieur soit autorisé à inclure les sommes suivantes comme compensation du terrain pris pour ces ruelles savoir: ruelle de la rue St. Jean-Baptiste, $150.00, pour le lot 158, $25.00 pour le lot 151, $25 00 pour le lot 174, $150 pour le lot 175; le tout dans le plan 711; ruelle entre les rues Notre Dame et Dumoulin $100.00 pour le Lot 638, $100.00 pour le Lot 785, $100.00 pour le Lot 628, $100.00 pour le Lot 719.

Le cons. Collin présente le 12e rapport du comité de Police et Feu en ces termes:

Votre comité recommande:

1o Que le montant du contrat de Mons. J. H. Tremblay pour la construction de la station de feu No. 2 y compris les ouvrages extra soit fixé à $7846.00 et que le Sec-Trésorier soit autorisé à régler avec lui sur cette base et à lui payer comme balance de son contrat la somme de $1600.50.

2o Qu'un téléphone soit installé à la dite station de feu No. 2.

3o Que les constables suivants soient nommés: Léon Marcil, Frank Chittick, J. N. Collin, et que l'occupation du logis à la station No. 2 soit donné à Mons. Marcil.

4o Que le surintendant des Travaux Publics soit autorisé à faire transporter deux des cellules de la station de feu No. 1 à la station No. 2 aussitôt que les nouvelles cellules en construction au nouvel Hôtel de Ville seront terminées. Ce rapport est adopté.

Proposé par le cons. Cusson secondé par le cons. Collin, que les avocats de la Ville soient requis de préparer un règlement pour autoriser le Conseil de Ville à dépenser une certaine somme d'argent pour l'achat des ponts déjà existants sur la rivière Rouge ou pour en construire d'autres. Agréé.

Proposé par le cons. Metcalfe secondé par le cons. Berry que le trottoir soit élargi au puits de Norwood attendu qu'il est trop étroit à cet endroit. Agréé.

Proposé par le cons. Collin secondé par le cons Cusson que permission temporaire soit accordée à la fanfare de Norwood de pratiquer dans la station de feu de Norwood. Agréé.

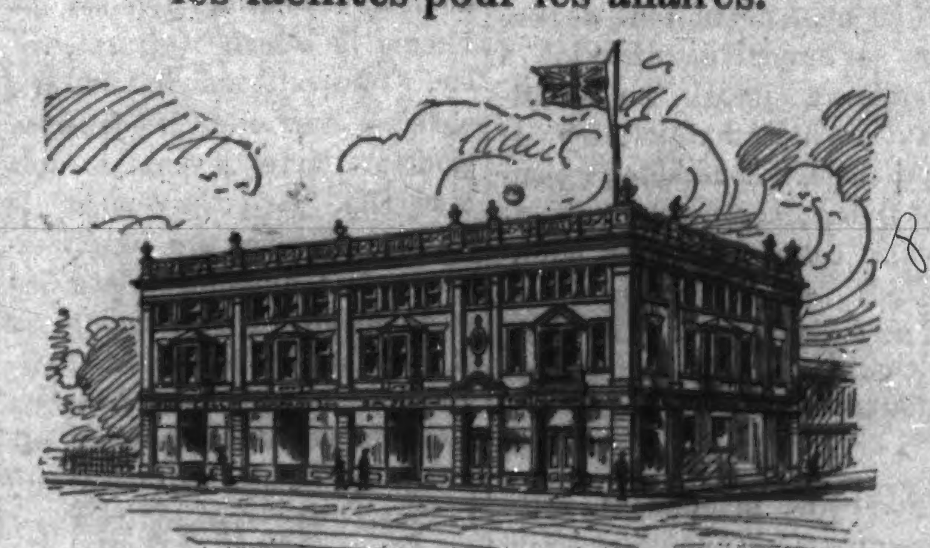
Proposé par le cons. Couture secondé par le cons. Cusson qu'instruction soit donnée au surintendant des travaux de réparer le pont de la Seine et tous les chemins généralement Agréé.

Proposé par le cons. Collin secondé par le cons. Metcalfe que le règlement No. 418 soit lu une seconde fois. Agréé.

Proposé et secondé par les mêmes que le règlement No. 419 soit lu une seconde fois. Agréé.

Les dits deux règlements No. 418 pour soumettre au vote des électeurs le règlement No 22 de l'arrondissement scolaire de St. Boniface No. 1188, et le règlement No. 419, pour exemption de taxes sont adoptés en comité général, et ordre est donné au Sec-Trésorier de les publier suivant la loi.

Les autres communications et comptes dont il n'a pas été disposé précédemment sont référés aux Comités dont ils relèvent, et la séance est levée.



—Melle Joséphine Martin employée à la Washington Insurance Co. à St. Paul, depuis 4 ans, a été promue à la charge de caissière.

Le Manitoba.

Mercredi 25 Juillet 1906.

Cour d'Appel

Le télégraphe nous apportait d'Ottawa lundi matin, la confirmation officielle des nominations judiciaires annoncées depuis déjà plusieurs semaines:

Juge-en-chef de la nouvelle cour d'appel: L'hon. H. M. Howell; juges puisnés: Hons. M. F. H Phippen, C. E. Richards, W E. Perdue; M. D. A. McDonald de Portage-la-Prairie est nommé juge de la Cour Supérieure.

L'hon. Juge Dubuc demeure juge-en-chef de la Province.

L'EXPOSITION

Nous sommes en pleine exposition. Winnipeg et Saint-Boniface sont remplis de visiteurs, qui se recrutent des quatre coins de la province. La semaine de l'Exposition, c'est pour un bon nombre le grand événement, le congé, la vacance de de l'année. Le cultivateur et sa famille choisissent généralement cette date pour se rendre à Winnipeg et s'y amuser, tout en règlant leurs diverses affaires: monsieur visite les banques, les propriétaires d'élévateurs, les maisons d'instruments aratoires, etc., madame et ses demoiselles visitent les magasins de modes: Eaton, Robinson, et autres! Puis, surtout, on va à l'Exposition.

Gens de la ville, et robustes populations des campagnes, nous nous entassons pêle-mêle dans les tramways qui vont aux Terrains. C'est un cordon ininterrompu de chars, bondés de passagers gais et bruyants, habillés de vives couleurs, envahissant du matin au soir le vaste champ qu'on appelle "*The Fair*"!

***

Cette exposition est commencée depuis lundi et se terminera vendredi; on l'a ouverte avec lunch de gala L'Hon. M. Sutherland, l'orateur des Communes du Canada, était l'hôte d'honneur; il a fait un joli discours. Ont aussi adressé la parole, L'Hon. John Costigan, L'Hon. M. Roblin, le président de l'Exposition, M. Greigg, M. D. W. Bole, député de Winnipeg. Tous ont célébré les progrès merveilleux de l'Ouest; ces messieurs savent-ils que les pionniers de sang français de ce pays ont largement contribué à ces progrès? C'est douteux, nous éprouvons un certain regret à le constater!

Nous nous permettons de dire que le bureau de direction a commis un impair en n'attribuant pas à l'Administrateur de la province, l'honorable juge-en-chef Dubuc, une place dominante dans cette cérémonie publique. Il est des incorrections qui ne devraient jamais se commettre. Nous signalons celle-ci en toute liberté.

***

Qu'est-elle, maintenant, cette Exposition? C'est la mise-en-scène magnifique des diverses ressources de l'Ouest canadien: c'est là qu'on peut admirer les grands blés en gerbe; les céréales variées de nos plaines; les produits de l'industrie laitière, beurres et fromages; la volatille jaseuse, la genre moutonnière, les gras troupeaux, les plus beaux spécimens de la race chevaline, si vigoureuse en ce pays.

Un autre département intéressant: les instruments aratoires. On dirait que les Massey-Harris, les Deering, les Maw perfectionnent chaque année leurs machineries à cause de nous! La vue de ces puissantes machines fait plaisir à tout bon manitobain. Quand on songe à la récolte énorme qui pousse ici en été, quand on songe à la somme colossale de travail nécessaire à l'expédition de tout ce blé, on est bien aise de constater que le cultivateur a dans sa tâche des auxiliaires précieux. A quoi, en effet, serviraient ces immenses récoltes, si les machines à couper et à battre le grain n'avaient pas cette perfection et cette puissance qui en quelques heures transforment les épis en sacs de blés qu'on amène rapidement dans les élévateurs!

Suivant leur vieille et chère habitude, nos grands magasins se réservent toujours un espace sur les Terrains. M. un Tel, par exemple, qui vend des tapis et des meubles, nous montrera une jolie chambre-dortoir, une commode salle à dîner, un somptueux salon; cet autre marchand, qui fait le commerce des manteaux exposent de grands messieurs encapotés luxueusement, de gracieuses femmes au délicat visage encore adouci par de délicieuses fourrures; par terre, de riches peaux d'ours et de buffle.

Un peu plus loin, une gentille personne vous offre une tasse de café-échantillon pour le compte d'une Epicerie; on peut y ajouter, si on est gourmand, un sandwich ou un morceau de sucre d'érable! C'est ainsi que la Compagnie de la Baie d'Hudson, les maisons Eaton, Hammond, Robinson, etc., ont des décors très attirants,

Le coin réservé aux ouvrages de fantaisie accuse un progrès sensible, croyons-nous, sur les dernières années. Il y a là des morceaux de très fine broderie, de très riche dentellerie. L'immigration européenne, française et belge surtout, nous a amené des ouvrières de grand talent dont les travaux sont des œuvres de maîtrise justement admirées.

Inclinez-vous, maintenant, devant les beaux arts: la peinture et la musique. Notre plat pays de Manitoba n'est guère propre au développement des natures artistiques. Pourtant on peut discerner plusieurs toiles intéressantes à travers toute la fantaisie aimable de ces tableaux. Nous n'en nommons pas, car nous craindrions de poser au connaisseur!

Le département de la musique est surtout un magasin de pianos. Inutile de dire qu'on y pianote! C'est fort agréable; il y a certainement là de beaux instruments, qui ne sont pas fabriqués à Winnipeg, entendons-nous, mais qui, tout de même, ornent nos magasins du commencement de l'année à l'autre et qui attestent de la haute qualité de l'article dans la capitale du Manitoba.

***

La partie récréative de l'Exposition est excellente. Tous les après-midis, tous les soirs, il y a représentations acrobatiques et athlétiques. Demain auront lieu les grandes courses. Vous vous rendez à l'Estrade en passant à travers une multitude de vendeurs de médailles diverses, débiteurs de *peanuts*, restaurateurs, etc. Tout ce monde babille, crie chante à merveille. Les fanfares ajoutent leurs joyeux accords à la fête. Le mouvement, le bruit, la bigarrure des costumes, le tohu-bohu de ces expositions nous frappent toujours et nous font un peu rêver. Fatigué de ce tapage, hier soir, nous nous sommes dirigé vers le pavillon des Dames Patronesses de l'Hôpital de Saint-Boniface, situé du côté ouest de la grande Colonnade, à quelques pas du pavillon Ste-Marie. Ces dames ont quelque difficulté avec le bureau de direction. Le bureau a cru bien faire en imposant certaines restrictions, qui gênent la vente des billets de dîner. On ne saurait dire au juste jusqu'à quel point l'œuvre en éprouvera de l'inconvénient. Les recettes de la semaines diront si dans les circonstances actuelles, l'œuvre de l'Hôpital à l'Exposition peut encore se faire avec profit. Il serait regrettable qu'on arrivât à des conclusions négatives. Les dames sont très dévouées à leur tâche de charité. Leur pavillon est un magnifique endroit pour se reposer. Vous pouvez y dîner excellemment, causer avec des figures connues, ou lire votre journal tout en vous payant une crême à la glace ou un cigare. J'y suis allé une fois, j'y retournerai bien sûr........

BONIFACE.

Service militaire

A la chambre des Lords, où l'on vient de discuter le système militaire anglais, lord Dundonald a vertement critiqué la conduite du gouvernement anglais qui a refusé la médaille d'Afrique aux soldats qui n'ont pas été au feu.

LES CONSERVES ALIMENTAIRES AUX ETATS-UNIS

On sait que l'enquête sur les maisons de conserves de Chicago a presque détruit ce commerce. A une réunion de la Fédération des épiciers de Londres, tenue pour voir aux moyens de réparer le désastre, le message suivant du président Roosevelt a été lu: "Vous pouvez informer la Fédération que sous la nouvelle loi, nous pourrons et nous garantissons sous tous rapports l'état des viandes en conserve. Si une difficulté survenait à ce sujet, un protêt pourrait être fait non seulement contre les vendeurs, mais aussi contre le gouvernement des Etats-Unis.

Le traite franco-canadien

La chambre de commerce britannique de Paris, vient de s'ajouter une section canadienne, dont le but spécial sera de promouvoir l'extension du traité franco-canadien.

Le Cabinet anglais

Le cabinet anglais est, paraît-il, à la veille d'une nouvelle crise. La majorité des ministres qui ont promis de pratiquer l'économie insistent pour réduire le programme naval tandis que d'autres et plusieurs des principaux officiers de la flotte menaçent de démissionner, si le budget de la marine est réduit.

Epilogue de l'affaire Dreyfus

Les journaux de toutes nuances, y compris, "La Libre Parole," le "Gaulois" et "l'Echo de Paris" qui pendant les douze mois qui viennent de s'écouler se sont signalés par une hostilité marquée à l'égard de Dreyfus, acceptent l'arrêt de la cour de cassation avec résignation.

Les journaux modérés, tels que le "Temps" et le "Figaro" demandent à MM. de Pressensé, Breton, Viviani et autres députés socialistes de s'abstenir d'inutiles représailles, et afin de rentrer dans l'esprit de la loi d'amnistie proclamée par le défunt M. Waldeck-Rousseau, de passer l'éponge sur tout ce qui s'est passé.

Un fait significatif est l'attitude du général Mercier, sénateur nationaliste qui était ministre de la guerre, à l'époque de la condamnation et de la dégradation du capitaine Dreyfus. Comme un journaliste lui demandait son opinion sur l'arrêt de la cour de cassation, le général a répondu; "Je désire n'en exprimer aucune, je n'ai rien à dire."

La "Libre Parole" qui jusqu'à présent n'a jamais juré que par le général Mercier et qui de plus est l'organe le plus antidreyfusard et antisémite de France, adresse la lettre suivante au général, en lui demandant de dire la vérité, toute la vérité; "L'arrêt de la cour de cassation est basé sur le fait que le bordereau a été faussement attribué à Dreyfus. Il ne devrait y avoir aucun équivoque sur cette question, après la déclaration faite par le commandant Esterhazy. Laisserez-vous dire que Dreyfus est innocent, que vous l'avez fait condamner sur un faux et qu'en conséquence, vous êtes un imposteur? Vous devez dire la vérité, parce que vous savez très bien qu'Esterhazy n'était pas payé pour mentir. Vous devez déclarer que le bordereau n'est pas un faux, mais que, comme Esterhavy l'a dit lui même il constitue un document de contre espionnage, une sorte de lettre de crédit représentant des faits réels.

Le général de Galliffet a dit "De même qu'autrefois je me suis incliné devant le verdict du conseil de guerre de Rennes, je m'incline aujourd'hui devant l'arrêt de la cour de cassation. Tout bon Français doit faire de même, ou penser qu'il n'y a plus de justice en France; dans ce cas il vaudrait mieux devenir allemand.

En Russie

La lutte continue, entre les réactionnaires outranciers et le parti des concessions nécessaires et du compromis avec la Douma.

L'organe des constitutionnels démocrates annonce que ceux-ci refuseraient de former un ministère de coalition, depuis que ce parti et ses représentants constituent une majorité écrasante dans la Douma, mais qu'ils se réservent le droit d'inviter d'autres constitutionnels à entrer dans le cabinet

Le *Reich* ne fait aucune réserve à propos des portefeuilles des affaires étrangères, de la guerre et de la marine. Il est entendu qu'un ministère constitutionnel-démocrate se composerait de M. Mouromtseff comme président du conseil, du prince Ouroussoff à l'intérieur, de M. Hertzentein aux finances ou au commerce, et du prince Dolgoroukoff à l'agriculture.

***

Les dépêches télégraphiques continuent à nous apporter, presque chaque jour, des nouvelles de Russie qui ne peuvent qu'inquiéter les amis de ce grand et malheureux pays. Un fait des plus graves, le plus grave peut-être qui se soit encore produit, c'est le mécontentement des troupes. Les idées révolutionnaires font des progrès parmi les officiers aussi bien que parmi les soldats. On parle de la possibilité de soulèvements militaires dans diverses provinces. A Moscou même, la garnison serait travaillée par des idées nouvelles; il ne faudrait pas s'étonner de la voir prendre l'initiative d'une révolte contre ses chefs.

Peut-être y a-t-il quelque exagération dans ces bruits inquiétants, mais il semble bien établi que, sur plusieurs points, le désordre, dont meurt l'administration russe, a gagné l'armée. A Poltava, un régiment s'est mutiné, et pendant quarante-huit heures on a pu redouter une guerre de rues entre les rebelles et le reste de la garnison. A Koursk, à Grodno, une agitation inquiétante s'est en même temps manifestée. Ailleurs, c'est le 36e régiment de Cosaques du Don qui, ayant des réclamations à formuler, les adresse directement à la douma. A Dunamunde, la garnison, plus audacieuse encore, prend comme interprète non plus l'assemblée elle-même, mais une de ses fractions, le parti du travail.

Sans doute, il ne faut pas exagérer la gravité de symptômes encore isolés. Mais toutes les mauvaises nouvelles qui circulent en Russie traduisent éloquemment l'inquiétude générale des esprits, l'angoisse qui étreint la grande majorité de la population. On s'attend à tout; on considère que toutes les catastrophes sont possibles et que les pires malheurs peuvent s'abattre sur l'empire. La nation russe semble en être arrivée à la phase de la désespérance la plus navrante, et le danger qui résulte de la situation présente est bien plus dans cette angoisse de l'opinion publique que dans la menace révolutionnaire proprement dite. Une nation aussi profondément inquiétée et troublée peut se laisser entraîner à tous les coups de force pour sortir de l'impasse au fond de laquelle elle est acculée.

LA CITE FUTURE

Avant la fin du présent siècle, notre monde, s'il faut en croire les prophètes de l'avenir, aura subi des transformations fondamentales.

On s'en apercevrait davantage si on y réfléchissait, mais selon le plus audacieux des prophètes contemporains, les humains se divisent en deux catégories inégales: l'une, façonnée par les enseignements du passé, s'efforce de conserver intact l'ordre des choses établi; l'autre, percevant le sens et la portée des innovations dans toutes les branches de l'activité humaine, prévoit leur développement et s'efforce de le favoriser.

PLUS DE LOCOMOTIVES

Nous sommes donc menacés de perturbations stupéfiantes; nous allons donc assister à des miracles; la locomotive à vapeur, incapable sans danger, de dépasser quatre-vingts kilomètres à l'heure, va rejoindre le coche et la diligence de jadis. Un immense réseau de voies nouvelles remplacera les étroites voies ferrées et sera sillonné de véhicules automoteurs extrêmement rapides. L'âge du charbon et de la vapeur approche de son terme. Les machines à piston céderont le pas aux turbines plus simples; puis, les soutes à charbon et les chaudières encombrantes disparaîtront à leur tour pour faire place à quelque substance aisément transportable qui, décomposée électriquement par la puissance du vent ou de l'eau, se recombinerait ensuite et emmagasinerait une force motrice inépuisable. Désormais plus de trains qu'il faut aller chercher loin de chez soi et qui vous déposent loin de l'endroit où l'on va.

LES AEROPLANES

Pour les mêmes raisons, la navigation aérienne, impracticable jusqu'ici, à cause de la lourdeur des moteurs, deviendra possible, et de gigantesques aéroplanes, portant des centaines de passagers, franchiront à des vitesses prodigieuses les parcours les plus longs. Les particuliers posséderont des machines plus petites, des aéropiles pouvant porter une famille, et l'on ira de Paris en Amérique en une journée.

LES CITES DE DEMAIN

Dans les centres urbains, la plupart des grandes voies seront abritées des intempéries et se composeront de plates-formes roulantes qui transporteront sans fatigue les piétons d'un point à l'autre de la ville. D'ailleurs, les populations ne seront plus entassées sur d'étroits espaces. Les moyens de transport, devenus plus nombreux et plus rapides permettront aux gens qui travaillent de regagner chaque soir une localité sans odeurs dangereuses, sans fumées malsaines, avec des jardins, de l'espace et de l'air. Pour se procurer tout ce dont ils auront besoin, pour s'approvisionner, les habitants de ces cités-jardins seront reliés par téléphone a d'immenses magasins généraux qui pourront livrer les commandes en quelques instants par tubes pneumatiques.

Des agglomérations urbaines nouvelles se formeront sans doute. Grâce à la multiplication et à l'accélération des types de traction, mécanique sur rails ou sur route, nombre de chefs d'industrie, abandonneront leur bureaux des villes et préfèreront traiter leurs affaires dans des localités plus salubres et plus agréables.

Les constructeurs disposeront l'intérieur des maisons et des appartements en vue du confort et de la salubrité; d'ingénieux agencements permettront de supprimer tous les gros ouvrages qui exigent des domestiques. Le nettoyage, le balayage, l'époussetage se feront automatiquement. L'éclairage n'exigera ni matière inflammables et salissantes, ni lampes à préparer. Le chauffage sera distribué uniformément par une usine centrale qui répartira la chaleur en même temps que l'électricité: plus de manipulation de charbon et de cendres, causes de tant de poussières et de malpropreté.

PLUS DE JOURNAUX

L'eau froide et chaude arrivera dans les salles de bain et de toilette. Le lavage et le nettoyage de la vaisselle et des ustensiles de table et de cuisine se fera par l'émersion rapide des objets dans un dissolvant approprié, puis on les laissera égoutter et sècher, sans essuyage. La cuisine faite au moyen d'un petit poële net, propre, chauffé par l'électricité et pourvu de thermomètre, avec des températures absolument contrôlables, deviendra une distraction et un amusement même pour les dames âgées ou valétudinaires. Enfin, à part des uyaux d'aspiration pour les odeurs de cuisine, il n'y aura pas de cheminées aux maisons futures, et le toit pourra être agréablement ajouté aux espaces cultivés et fleuris des jardins.

Les heureux habitants de ces maisons idéales se renseigneront sur ce qui se passe au dehors de leur foyer dans le vaste monde, non plus par des journaux contenant une somme insuffisante de vagues nouvelles sportives, financières et littéraires, et de volumineux racontars politiques, mais par un système d'informations beaucoup plus agréable. Dans l'avenir, les système télégraphiques et téléphoniques perfectionnés et peu coûteux avec impression automatique ou répétition phonographique dans chaque bureau de poste ou à domicile, amèneront vraisemblablement la disparition des journaux. On s'abonnera à une agence qui transmettra toutes fraîches les nouvelles qu'on désire avoir et que répétera dans un coin approprié un enrégistreur phonographique. Il y aura dans chaque maison, dans chaque appartement, à côté du baromètre, un appareil de ce genre, dont on se servira à volonté et qu'on écoutera en fumant un cigare ou en prenant le café.......

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given that on Thursday the thirtieth day of August, A. D. 1906 a vote of the electors of the Town of St. Boniface, entitled to vote thereon, will be taken for the purpose of securing the assent of the said electors to the following By-Law which the Council of the Town of St.Boniface have duly introduced and read a first and second time:

By-Law Number 419, of the Town of St. Boniface granting a limited exemption from taxation for a period of twenty years to Allan J. Adamson, and others.

WHEREAS application has been made to the Municipal Council of the Town of St. Boniface by Allan J. Adamson, of Winnipeg, grain Merchant, Robert A. Mather of Keewatin, lumberman, Thomas H. Sopher, of Keewatin, miller; representing that they are promoting the incorporation of themselves and others under the laws of the Province of Manitoba as a Joint Stock Company for the purposes amongst others of engaging in the industry of milling grain of all kinds, of manufacturing all classes of grain products, and of buying, selling and dealing in all kinds of grain and grain products in connection with and as a part of such industry and such other lines of industries the charter of said Company may authorize; that the promoters propose and that it is intended that the said Company when incorporated shall carry on a branch of such industries in the Town of St Boniface; that for this purpose it is proposed that the Company shall acquire the requisite lands within the limits of the Town and that it is intended to proceed as soon as practicable to erect thereon the requisite buildings, and to acquire and place the requisite machinery and plant upon such lands, and that for this purpose it will be necessary, and that it is the bona fide intention of the promoters that the Company shall expend in the purchase of land East of the Seine River in the Present Ward No. 1, of the Town and in the erection of buildings, machinery, plant etc., at least $250,000.00 within two years from and after the final passage of the By-Law; and such promoters have applied to the Council of the Municipality for the passage of a By-Law exempting the property of the proposed Company to be used in connection with such industry in accordance with the terms of this By-Law, and it is desirable to make such exemption.

NOW THEREFORE THE MUNICIPAL COUNCIL of the Town of St. Boniface enacts as follows:

1. That for a period of twenty years from and after the date of the final passage of this By-Law the said industry and the buildings, machinery and all other property of the Company of every character to be used in connection with the said industry, excepting the land, shall be wholy exempt from taxation excepting for public school puposes, and Judicial Taxes.

2. That for a period of ten years from said date the lands acquired or to be acquired by the said Company, and used or to be used in connection with such industry in the said Town, not to exceed in all twelve acres, shall be exempt from taxation, excepting for public school purposes, and Judicial Taxes, in so far as the value of the same may exceed $500 00 per acre, and for the succeeding period of ten years the said land shall be exempt from taxation except for public school and Judicial Taxes purposes, in so far as the value of the same may exceed $1000.00 per acre.

3. The land to which th By-Law is applicable shall include, subject to the said limit of twelve acres, any lands within the districts above defined that may be held by the Company for any purposes immediately connected with said industry, and whether used for mills, elevators, warehouses, railway sidings, or any other purpose for which the Company may acquire lands in connection with said industry.

4. Provided that before this By-Law shall be voted on by the electors under the Municipal Act the said Allan J. Adamson, Robert A. Mather and Thomas H. Sopher, enter into a contract under seal with the Corporation of the Town, such contract to be approved by the Council of the Town, binding them to proceed with the formation of said Company and to obtain the necessary letters patent and to approve with said entreprise in the event of the final passage of the By-Law and to expend within the said period of two years at least Two Hundred and Fifty Thousand Dollars ($250,000.00) for the purposes herein before recited, said contract to be ratified by said company according to the terms mentioned therein.

5. Provided also that if the Company shall cease to operate or carry on such industry, and particularly to run the said mills for a period of eight (8) months in any year, it shall forfeit the exemption herein provided for such year unless the Council of the Town in office during such year or the year succeeding it shall pass a resolution waiving such forfeiture.

6. Provided further that this exemption shall not apply to buildings used exclusively for residential purposes or dwelling.

7. This By-Law shall be submitted to the electors qualified to vote thereon on Thursday the thirtieth day of August A. D. 1906 and for the purposes of taking the votes of such electors thereon the polls shall be open and shall remain open from the hour of nine o'clock in the forenoon to the hour of five o'clock in the afternoon of the same day at each of the following places in the Town of St. Boniface and at such respective places the following persons shall be the respective Deputy Returning Officers to take the votes of the electors thereon, viz:

Polling Sub-Division No. 1, at or near the residence of Mrs Jos. Montpetit, Provencher Ave. J. H. Clément, Deputy returning-officer.

Polling Sub-Division No. 2, at or near the residence of Jos. Cazes, corner Notre Dame street and Taché Ave. Deputy Returning Officer, Cléophas Marcoux, jr.

Polling Sub-Division No. 3, at or near the old Town Hall on Dumoulin Street, Deputy Returning Officer, Donat Collin

Polling Sub-Division No. 4, at Fire Hall No. 2 at the corner of Goulet street and Taché Avenue, Deputy Returning Officer, Charles Metcalfe.

And on the Thirty first day of August A. D. 1906 at his office in the Town Hall of St. Boniface, the Town Clerk of the said Town at the hour of two o'clock in the afternoon shall add up the number of votes given for and against the By-Law

On the twenty ninth day of August A.D. 1906 at the hour of two o'clock in the afternoon the mayor of the Town of St. Boniface shall attend at his office in the Town Hall of said Town for the purpose of appointing persons to attend at the various polling Divisions and also to attend at the final summing up of the votes herein before referred to by the Town Clerk as beforesaid on behalf of the persons interested in this By-Law and in promoting or opposing the passage thereof respectively.

St. Boniface this sixteenth day of July 1906.

THEO. BERTRAND,
Secretary-Treasurer,

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given that on Thursday the thirtieth day of August A.D. 1906, a vote of the electors of the Town of St. Boniface, entitled to vote thereon, will be taken for the purpose of securing the assent of the said electors to the following by-law which the trustees of the school district of St. Boniface No. 1188, have requested the Council of the said Town of St. Boniface to submit to the said electors, pursuant to the provisions of "The Public Schools Act" Chapter 143, R. S. M. 1902, and of the "Municipal Act" Chapter 116, R. S. M. 1902, and amendments.

BY-LAW NUMBER 22

By-Law of the School Trustees for the "School District of St Boniface Number 1188" for the purpose of borrowing the sum of One Hundred Thousand Dollars ($100,000 00) and of issuing debentures therefor.

WHEREAS it is necessary and expedient to raise by loan the sum of One Hundred Thousand Dollars ($100,000.00) on the credit of the said School District, Thirty-six Thousand Five Hundred Dollars ($36,500) of which is to be used for the purpose of helping to pay for the land and the erection and equipment of a Public School building in ward three (3) of said School District of St. Boniface, sixty-three Thousand Five Hundred Dollars ($63,500 00) of which is to be used for the purpose of paying off the present indebtedness of Six Thousand Five Hundred Dollars ($6,500 00) against the present school premises in ward four (4) of said School District of St. Boniface, and for the purpose of acquiring additional land and the erection and equipment of a Public School building in said ward four (4).

Therefore the School Trustees for the School District of St. Boniface number 1188 duly assembled, enact as follows:

(1) That it shall be lawful for the said School Trustees to borrow the sum of One Hundred Thousand Dollars by the issue and sale of nineteen debentures of the said School District, each for the sum of Three Thousand Two Hundred Dollars $3,200.00) of lawful money of Canada, and one debenture of the said School District for the sum of Thirty-nine Thousand Two Hundred Dollars ($39,200.00) of lawful money of Canada

(2) That the said Debentures shall bear date the first day of December A.D. 1906 and shall be payable to the bearer at "La Banque d'Hochelaga" at the Town of St. Boniface in the Province of Manitoba as follows:

Debenture No. 1 for $3,200.00 payable 1st December A D. 1907.
Debenture No. 2 for $3,200.00 payable 1st December A.D 1908.
Debenture No. 3 for $3,200.00 payable 1st December A. D. 1909.
Debenture No. 4 for $3,200,00 payable 1st December A.D. 1910.
Debenture No. 5 for $3,200 00 payable 1st December A D. 1911.
Debenture No. 6 for $3,200 00 payable 1st December A.D. 1912.
Debenture No. 7 for $3,200.00 payable 1st December A.D. 1913
Debenture No. 8 for $3.200,00 payable 1st December A.D. 1914
Debenture No. 9 for $3.200,00 payable 1st December A.D. 1915
Debenture No. 10 for $3,200,00 payable 1st December A.D 1916.
Debenture No. 11 for $3,200,00 payable 1st December A.D. 1917.
Debenture No. 12 for $3 200,00 payable 1st December A.D. 1918.
Debenture No. 13 for $3 200,00 payable 1st December A.D. 1919.
Debenture No. 14 for $3.200,00 payable 1st December A.D 1920.
Debenture No. 15 for $3,200.00 payable 1st December A.D. 1921.
Debenture No. 16 for $3,200.00 payable 1st December A. D. 1922.
Debenture No. 17 for $3,200,00 payable 1st December A.D. 1923.
Debenture No. 18 for $3,200,00 payable 1st December A.D. 1924.
Debenture No. 19 for $3.200,00 payable 1st December A.D. 1925.
Debenture No. 20 for $39 200,00 payable 1st December A.D. 1926.

(3) That each debenture shall be signed by the Secretary-Treasurer and countersigned by one of the Trustees of Said School District; and that each coupon shall be signed by the Secretary-Treasurer.

(4) That the said debentures shall bear interest at the rate of five per centum per annum from the date thereof payable annually on the first day of December in each year, on the presentation of the interest coupons attached thereto at the said Bank.

(5) That provision shall be made out of the annual School taxes for the payment of the said debentures and interest and such provision shall form part of, and be included in the annual statement of moneys required for the purposes of the said School District.

Done and passed by the said School Trustees of the "School District of St. Boniface No. 1188" assembled at St. Boniface in the Province of Manitoba, this twenty-first day of June A.D. 1906.

(Signed) C. MARCOUX,
Chairman.

(Signed) G. O. ROCAN,
Secretary-Treasurer.

The voting on said By-Law shall take place between the hours of nine o'clock in the forenoon and five o'clock in the afternoon on the said thirtieth day of August 1906, at each of the following places, and the following persons shall be the respective returning officers to take the vote of the electors upon the said By-Law, namely: Ward No. 1 at or near the house of Mrs Joseph Monpetit, on Provencher Ave., J. H. Clement deputy returning Officer; Ward No. 2, at the house and store of Joseph Cazes, corner of Notre-Dame St. and Taché Ave, Cleophas Marcoux junior, deputy returning officer; Ward No. 3, at the old Town Hall on Dumoulin St., Donat Collin, deputy returning officer; Ward No. 4, at or near the corner of Goulet St. and Taché Ave., Charles Metcalfe deputy returning officer.

On the twenty-ninth day of August next at two o'clock P. M. the Mayor of the Town of St. Boniface shall attend in the Town Hall of St. Boniface for the purpose of appointing persons to attend at the various polling places, and at the final summing up of votes, herein before referred to, on behalf of the persons interested in said By-Law and desirous of promoting or opposing the passage of the By-Law respectively.

On the thirty-first day of August 1906, at his office at St. Boniface Town Hall, at two o'clock in the afternoon, the Secretary-Treasurer of the Town shall sum up the number of votes given for and against the said By-Law.

Dated at St. Boniface Man., this twenty-third day of July, 1906.

THEO BERTRAND,
Secretary-Treasurer.

DUGUAY-CLOUTIER

Hier matin, M. Duguay, employé à la Banque d'Hochelaga, et organiste à l'église du Sacré-Cœur, conduisait à l'autel mademoiselle Cloutier, des Trois-Rivières, P. Q. La bénédiction nuptiale a été donné par le R. P. Blais O. M. I., oncle de la mariée, en l'église au Sacré-Cœur.

Pendant la messe, l'Union Chorale, dirigée par M. Cardinal, a fait une musique de grande beauté.

L'heureux couple est parti dans la journée en voyage de noces dans l'Ouest de la province. Nous présentons à monsieur et madame Duguay nos cordiales félicitations accompagnées de souhaits de bonheur.

***

Dimanche soir, les nombreux amis de M. Duguay à Saint-Boniface lui présentèrent, dans les salles du club Cartier, une bourse bien remplie. Ce fut une jolie fête, où l'on fit discours et musique. Ajoutons aussi que M. Duguay a été fêté par l'Union Chorale dont il est membre, et par la banque d'Hochelaga

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Chambre et pension au Numéro 28 Rue Ritchot.

—M. U. Tremblay, est à se construire une jolie maison sur la rue St. Jean-Baptiste.

—Le thermomètre a marqué 91 degré de chaleur vendredi après-midi à trois heures.

—Des efforts sont faits pour arriver à faire circuler le tramway à Saint-Boniface, le dimanche.

—M. Zotique Bertrand est arrivé dimanche d'une promenade de quelques semaines dans l'Est.

—Trois ou quatre jeunes hommes trouveront de l'emploi chez MM. Dallaire, Charette et D'Aoust. Rue des Meurons.

—M. Clovis St-Louis, propriétaire de la Reliance Cigar Factory, de Montréal, est en voyage d'affaires à Winnipeg.

—La construction de la double-voie du C. P. R. entre Fort William et Winnipeg est poussée avec beaucoup de célérité.

—M. Ducharme, de Montréal, père de M. le Major Ducharme, de cette ville est en promenade chez son fils depuis quelques jours.

—Madame Oliva Bénard, accompagnée de Melle Masse, sont arrivées la semaine dernière d'une promenade de quelques jours à Neche, N. D.

—Maisons à louer, à la Rivière la Seine ; s'adresser à Noël Bernier, 512 McIntyre Block, Winnipeg, ou à résidence, à Saint Boniface.

—Les inspecteurs des licences, MM. McKay et Lawson, ont fait un *raid* sur les terrains de l'Exposition, dimanche dernier. Plusieurs restaurateurs, qui tenaient de la bière et des boissons fortes, ont été pincés.

—M. B. R. Rolph, le seul encanteur parlant le français à Winnipeg et aux environs sera toujours prêt à acheter argent comptant tout ce que vous auriez à vendre en fait d'ameublements : adressez-vous: 208, Rue Rupert, Winnipeg.

—Les agences commerciales, Bradstreet et Dunn publient de bons rapports sur l'état général des affaires dans l'Ouest. Les faillites sont moins nombreuses que l'an dernier à pareille époque ; le bel état du grain rend les banques plus entreprenantes, et l'argent circule assez librement.

—Le gouvernement local a demandé au président du Bureau de la Santé de faire la visite des établissements de tuerie de bêtail et de fabrication de conserves alimentaires, à Winnipeg. Cette inspection a été très satisfaisante. Nous n'avons pas à craindre la répétition des scandaleuses révélations aux Etats-Unis.

—Il y a disette de chars dans le district de Yorkton C'est assez grave, car les élévateurs sont remplis de blé, et les cultivateurs ont encore à placer 100,000 minots de la récolte de l'an dernier. Ceci devra se faire d'ici à la récolte prochaine, c'est à-dire d'ici à 15 jours environ. Le C. P. R. a promis de *débloquer* immédiatement cette congestion.

—Une compagnie de capitalistes a acheté vendredi dernier le site de Elm Park. On subdivisera, parait-il, ce parc splendide en lots de ville. Ceci est regrettable. Et on se demande pourquoi les autorités de Winnipeg n'ont pas acheté ce parc pour le bénéfice de la population en général. Ce parc est beau parce qu'il est tout au bord de l'eau, planté de grands arbres, pourvu d'ombre et de fraîcheur. C'est l'endroit préféré de ceux qui veulent se reposer.

—Melle A. Mathieu, professeur de piano diplômée du Dominion College of Music, de Montréal ; studio : 224 Emonton St., Winnipeg.

—Il paraît entendu que le Grand Tronc Pacifique, le Canadian Northern, le Northern Pacific et le Great Northern auront une gare centrale au coin des rues Main et Water, à Winnipeg. On reconstruira le Manitaba Hotel. Ce sera, dit-on, la merveille de l'Ouest canadien, dans le genre. Avec cet hotel, et le Royal Alexandra du C.P.R, Winnipeg pourra facilement se croire une grande ville.

—Il y a, au palais archiépiscopal, un petit écureuil qu'on a réussi à apprivoiser complètement, L'espiègle vient croquer une noix, prendre sa nourriture et jaser entre les mains des habitués de la maison! Le fait est assez rare pour être noté. Il est vrai qu'on le cajole plus que ne le sont les autres écureuils des bois. Tout de même il ne serait pas prudent de lui faire lire la fable du *Loup et du Chien!*

—Winnipeg semble sur le point de bénéficier énormément des révélations qui ont tant affecté le commerce de viande en conserves de Chicago. Une compagnie appuyée par Sir Thomas Lipton établira un immense fabrique ici dans l'espoir d'accaparer une partie de ce commerce qui se fait avec l'Angleterre et que les scandales de Chicago ont tué. Le premier projet de Sir Thomas Lipton était de s'établir à Chicago mais les récentes révélations lui ont fait modifier ses plans et l'on annonce qu'il s'établira ici prochainement.

Deces

A St. Vital le 15 du courant, Adelard âgé de 3 ans, et Diana âgée de 18 mois, deux enfants de M. Maxime Dumais, jr.

A l'hôpital de St. Boniface, le 2 juillet courant, madame David Roussin, de Ste. Anne des Chênes, Man. Nos condoléances.

AVIS

Ayant reçu instruction de la Rvde. Sœur Supérieure de l'Hospice Taché de St. Boniface, je vendrai à l'enchère à Saint-Boniface vendredi le 27 courant à 2 heures de l'après-midi : 100 couchettes en fer et en bois, matelats, berceaux, bureaux etc à l'enseigne du drapeau rouge. Toutes personnes qui auront des objets à disposer feront bien de profiter de cette vente et de les envoyer sur le terrain.

B. R. ROLPH,
Encanteur.

VENTE A L'ENCHERE

Mis a l'Enclos public de la Ville de St. Boniface le 25 juin 1906 un cheval rouge, une barre blanche dans le front, le pied gauche de derrière blanc, étampé [ ] sur l'Epaule gauche. Aussi un cheval rouge une barre blanche dans le front, les quatre pieds blanc, le pied droit de devant difforme, étampé U sur la hanche gauche et < sur la hanche et l'épaule droite, si non réclamé seront vendus a l'enchère à l'Enclos public en arrière de l'Hotel de Ville le 26 juillet 1906 à 2 hrs P M.

LIG. GAGNE,
Gardien d'Enclos.
Ville de St.Boniface, 17 juillet 1906.

—Madame G. Arial accompagnée de sa fille est arrivée du pèlerinage de Ste Anne, la semaine dernière.

FEUILLETON DU MANITOBA.

Souvenir de ma Carrière Médicale

NO 3

II

"Godfrey était, comme je l'ai dit, très riche, mais pendant les premières années qui suivirent sa majorité, il dissipa une partie considérable de sa fortune. Lorsque la fougue de ses passions se dissipa, il quitta sa patrie et commença à voyager; il restait souvent sans que nul autre que moi sût où il vagabondait. Il entretenait avec moi une correspondance assez suivie; et lorsqu'il revenait de ses longs voyages, il ne manquait jamais de venir me visiter dans ma demeure de garçon. En ce temps-là, je travaillais péniblement à me créer une situation comme avocat.

"Un jour, il revint après une absence plus courte que d'habitude et sans m'avoir prévenu. Il paraissait plus gai et mieux portant que d'ordinaire.

"Où j'ai été? répondit-il brusquement à mes questions. Ce que j'ai fait pendant ce temps? Faut-il le dire? Eh bien, j'ai vécu dans un petit village sur le bord de la mer situé à quinze milles de Boston, et j'ai employé mon temps à gagner le cœur d'une charmante jeune personne.

"Je souris, incrédule.

"Ce que je te dis est absolument vrai, continua-t-il, et je peux t'en dire encore plus; je suis fiancé.

"—Pourquoi pas encore marié?" demandai-je toujours plus incrédule. "Peut-être n'en as-tu pas trouvé le temps. Et bien quand sera-ce?

"—Je ne puis te le dire, répliqua-t-il, tandis que son visage s'assombrissait un peu. Elle est gouvernante et ne possède aucune fortune. Je la vis, par hasard, à la porte d'un jardin, comme elle mettait la main sur ses yeux pour regarder au loin. Nos regards se rencontrèrent; et immédiatement j'eus l'impression qu'elle devait devenir ma femme.

"—C'est tout à fait digne de toi, m'écriai-je en haussant les épaules. Mais, pourquoi n'as-tu pas de suite suivi ton impulsion avant d'avoir eu le temps de changer d'avis? Tu n'es pourtant pas, je crois, influencé par la question d'argent.

"—Non, mais, c'est peut-être le cas chez elle, répondit-il durement. Je sais que tu me crois jaloux et soupçonneux; je te l'avoue; la pensée qu'elle pourrait m'épouser sans amour, est pour moi un véritable supplice. Quelquefois elle tremble et recule devant moi; en de tels moments, je suis sur le point de l'étrangler; vraiment, je pourrais la tuer malgré mon ardent amour car sa conduite me fait douter de son affection.

"—C'est, vraiment, très encourageant pour elle, répliquai-je. Et comment imagines-tu éclaircir ce point?

"—J'ai l'intention de voyager pendant un an, dit-il. Cela me fait l'effet d'un adieu éternel. Je préférerais la mort à ce doute. Si, à mon retour, je la trouve toujours décidée à m'épouser, le mariage se fera aussitôt. Ne crois-tu pas que c'est le plus sage?

"—Non, pas tout à fait, répliquai-je. Je sais que tu dépenses de fortes sommes dans tes voyages; mais tu n'as pourtant pas l'intention de te ruiner dans cette expédition. Godfrey, alors, pas plus que maintenant, tu ne seras sûr de son désintéressement.

"—C'est ici que tu te trompes, mon cher. Aucun être féminin ne pourrait pendant un an entretenir le même sentiment s'il n'était dirigé par un motif puissant. J'ai bien pesé cela, tu peux me croire, mais je ne lui ai donné aucun soupçon. Elle sait seulement que, pour des affaires importantes, je vais quitter l'Amérique pendant quelques mois. Elle m'écrira à l'adresse que je lui indiquerai; et, comme elle ne recevra aucune réponse à ses lettres, ce sera une utile épreuve pour sa patience et sa fidélité.

"—Et moi, j'appelle cela un procédé abominable, m'écriai-je, révolté. Tu dis que tu aimes cette jeune fille, et tu l'exposes de sang-froid à tous les tourments du doute. Ne vois-tu pas que tu la rends dix fois plus malheureuse que tu ne le serais par tes ridicules soupçons? Je souhaite que, pour te punir de ta conduite, tu lui deviennes complètement indifférent, et qu'elle se tourne d'un autre côté.

"—Si elle fait cela, dit-il violemment, et ses yeux lançaient des éclairs, elle n'est pas ce que je crois, et cela serait encore mieux; car je verrais qu'elle ne m'aime pas comme je lui demande. Crois-tu, d'ailleurs, que je souffrirais qu'elle devînt la femme d'un autre que moi? Jamais!

"—Et, cependant, tu joues ainsi ton bonheur; ton aveugle folie te pousse, selon toute apparence, à une séparation définitive, répliquai-je, car toute mon âme se révoltait à la pensée de la pauvre fille qu'il allait soumettre à une cruelle épreuve. Mais, je m'aperçus bientôt que je ne parviendrais pas à le détourner de son projet.

"Je ne lui objectai donc plus rien. Mais la tournure de cet entretien avait suffi à refroidir nos relations.

"Pendant quelques mois, je n'eus aucune nouvelle de Godfrey; car il avait été froissé de mes remontrances, et mes lettres demeuraient sans réponse. Très fréquemment je songeais à sa victime, comme dans mon indignation je nommai sa fiancé; combien de fois cherchai-je à me peindre l'état de ses sentiments et de ses pensées! Combien je plaignais ses angoisses! et comme j'aurais volontiers dissipé ses terreurs! Je crois que j'aurais trahi la confiance de Godfrey, et que j'aurais expliqué à cette pauvre fille les motifs de son absence, si avant de partir il m'eût fait connaître son nom et son adresse; mais il avait soigneusement gardé pour lui l'un et l'autre."

III

"Un soir que je revenais du théâtre, je trouvai, à mon grand étonnement, dans ma demeure un homme qui m'attendait. Il se leva lorsque j'entrai; et je fus plus étonné encore de reconnaître en lui, le domestique de Godfrey, Charles Steinwald, un flegmatique et laconique Allemand.

"—Comment, Charles, vous ici? m'écriai-je; M. Burton est-il donc de retour?

"Charles secoua solennellement la tête.

"—Pourquoi vous a-t-il donc envoyé? Est-il malade?

"—Non, monsieur, pas malade. "Il a fini d'être malade.

"—Alors, il a été malade! Parlez, parlez donc! Dites-moi vite votre mauvaise nouvelle, car je suis persuadé que vous m'en apportez une...

"—M. Burton est mort, dit Charles, avec une parfaite placidité.

"Mort! m'écriai-je stupéfait; mais c'est affreux. De quoi est-il mort? Où? Quand? Comment?

"—M. Burton est mort de la fièvre, il y a deux mois environ, en Californie. Il s'intéressait aux travaux opérés dans des mines d'or; et il aurait voulu s'habituer à la vie de ce pays. Nous n'étions pas encore bien installés, quand il a pris cette fièvre dont il ne se releva pas...

"—Grand Dieu! m'écriai-je, il n'y a donc point de médecin dans ce pays? il n'y avait donc personne pour l'assister.

"—Non, monsieur, répliqua Charles, j'étais seul auprès de M. Burton. Je fis ce que je pus tant qu'il fut malade, puis je l'enterrai" continua-t-il.

Le calme avec lequel il s'exprimait me mettait hors de moi, car dans mon chagrin de la mort de Godfrey, j'avais oublié tous mes différends avec lui.

"—M. Burton, reprit-il, m'a chargé de vous remettre, en mains propres, ce petit paquet. Il vous prie de vouloir bien, en souvenir de votre ancienne amitié, remplir ses dernières volontés. Vous les trouverez exprimées dans une lettre qui est sous cette enveloppe.

Je pris le paquet, mais je ne pus me décider à l'ouvrir tant que le regard froid et pourtant curieux de cet homme fut attaché sur moi.

"—Vous pouvez vous retirer, dis-je brusquement. Cependant, attendez... Quelle est votre adresse? Je dois prévenir le régisseur des biens de M. Burton; et vous devez lui répéter les tristes détails que vous venez de me donner.

"—En ce cas, monsieur, dit-il, je vous prie d'avoir la bonté de terminer ces affaires aussitôt que possible. J'ai eu un peu de chance dans l'exploitation des mines d'or; et je voudrais y retourner sans trop de retard; car je ne puis accorder une grande confiance au compagnon qui travaille avec moi."

"Malgré mon bouleversement, je ne pus m'empêcher de sourire, en voyant cet homme si flegmatique, saisi tout à coup de la fièvre de l'or. Je lui promis de hâter la chose de toutes mes forces et le congédiai après avoir noté son adresse.

"Lorsqu'il eut quitté la chambre, je cherchai à ressaisir mes idées. Godfrey mort sans l'assistance d'un ami, sans un mot d'encouragement, pour l'exciter au repentir avant de paraître devant Dieu. Nous étions, en nous séparant, sinon tout à fait brouillés, du moins en froid; c'est alors que ma conscience s'éveilla; car si ses fautes avaient été nombreuses, son amitié sincère et fidèle ne s'était jamais démentie pour moi.

"J'ouvris le paquet, qui, outre une lettre pour moi, contenait deux autres pièces. L'une d'elles était son testament, signé par deux témoins; l'un d'eux était Charles, l'autre un certain Robert Brown, sans doute le compagnon de travail du domestique.

"L'autre missive était adressée à Liliane Eliot dans une propriété située à B... un village près de Boston.

"Je dépliai la lettre de Godfrey avec une douloureuse émotion, mais qui, pendant ma lecture, se changea en un sentiment de colère et de révolte. Après m'avoir prié de remettre les deux lettres en mains propres: l'une à son mandataire, l'autre à sa fiancée, il me rappelait la confiance qu'il avait eue toujours en moi, et me suppliait de ne pas le tromper.

"Je meurs disait-il, mais plus terrible que les angoisses de la mort, est pour moi, la pensée que là-bas, Liliane se trouve libre, m'oubliera et peut-être en épouser un autre. Je peux t'assurer que si je pouvais l'atteindre, malgré ma faiblesse et mon ardent amour pour elle, je ferais tout au monde pour la tuer, plutôt que de permettre cette possibilité. Ami, je me fie à toi; je ne pourrais dans ma tombe, trouver aucun repos si Liliane m'était infidèle. Dans la lettre ci-jointe, je la conjure, ou plutôt je lui ordonne de garder pieusement mon souvenir; j'ai parlé si résolument que je ne crois pas qu'elle hésitera à m'obéir. Elle me craint, je sais cela, et cette pensée qui autrefois m'a si souvent jeté dans le désespoir, maintenant me réjouit; car cette crainte me donnera la sécurité, même quand son amour mourrait avec moi. C'est toi, Walter, que je charge de lui annoncer ma mort. Communique-la-lui avec ménagement; je ne voudrais pas qu'elle souffrît plus qu'il n'est absolument nécessaire. Donne-lui la lettre ci-jointe, mais ne la confie à personne autre. La pensée que, par un hasard malheureux, elle pourrait être perdue, serait terrible pour moi..."

(A suivre)

UN PORTEFEUILLE CHEZ LES ANTHROPOPH AGES

La scène se passe au pays des Cannibales.

Le roi Nyam-Nyam ayant appelé son cuisinier lui tint ce langage:

—Tu serviras, ce soir, au dîner que j'offre aux grands de ma cour, le naufragé blanc que nous avons eu la bonne fortune de recueillir il y a huit jours.

—Pardon, sire, observa le Vatel aux cheveux crépus, mais votre Majesté paraît oublier qu'elle a vidé, hier soir, les bouteilles trouvé dans le navire du naufragé. Dans l'abandon causé par ces agapes, elle a nommé le naufragé blanc ministre.

—Ah! ah! fit le roi. Et quel ministère lui ai-je accordé?

—Votre Majesté n'en a pas encore décidé.

—S'il en est ainsi, poursuivit le monarque, j'en fais mon ministre de l'intérieur.

Et il y eut ce soir-là, grand dîner de gala à la cour.